

SLOW

République française

Département du PAS DE CALAIS

Commune de Saint-Floris

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/09/2025

Nombre de membres	Vote		
Afférents : 14	A l'unanimité : Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
Présents : 14			
Qui ont pris part au vote : 14			

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE de BETHUNE le 09/09/2025 et publication ou notification du : 09/09/2025

L'an 2025, le 04 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à l'ANCIENNE MEDIATHEQUE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEBAECKER OLIVIER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 août 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 août 2025.

Présents : Mmes BONNEL MELANIE, CHAVATTE CELINE, DELGERY ADELAÏDE, EVRARD LUDIVINE, MASSE CELINE ; MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, MAZON CHRISTOPHE, WEILLAERT YVES MARIE.

A été nommé secrétaire : M. WEILLAERT YVES MARIE

2025-71-50 : ENCAISSEMENT CHEQUE DON

M. le Maire évoque le fait que la commune a reçu un chèque « don » émanant de l' APE de l'école La Fontaine de Saint-Floris en date du 29/06/2025 d'un montant de 16.32€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter le chèque « don »
- De charger M. le Maire d'accomplir les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08 septembre 2025

Le maire,

OLIVIER DEBAECKER



République française

Département du PAS DE CALAIS

Commune de Saint-Floris

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le

ID : 062-216207472-20250908-2025_51-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/09/2025

Nombre de membres	Vote		
Afférents : 14	A l'unanimité : Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
Présents : 14			
Qui ont pris part au vote : 14			

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE de BETHUNE le 09/09/2025 et publication ou notification du : 09/09/2025

L'an 2025, le 04 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à l'ANCIENNE MEDIATHEQUE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEBAECKER OLIVIER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 août 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 août 2025.

Présents : Mmes BONNEL MELANIE, CHAVATTE CELINE, DELGERY ADELAÏDE, EVRARD LUDIVINE, MASSE CELINE ; MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, MAZON CHRISTOPHE, WEILLAERT YVES MARIE.

A été nommé secrétaire : M. WEILLAERT YVES MARIE

025751 : MARCHE PUBLIC DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES

M. le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de procéder à la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes. Il donne lecture de la proposition de la Commission Consultative pour le marché à Procédure Adaptée, du rapport d'analyses de l'architecte, des devis suite aux ajustements demandés, des devis reçus pour le lot 6 dont l'appel d'offres était infructueux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes

- D'attribuer la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes aux entreprises :
 - Pour le lot 1 : Désamiantage : AFT Services, 40ter rue de Saint-Venant, 62 232 Annezin pour un montant HT de 22 383.00€
 - Pour le lot 2 : Charpente/Couverture : Entreprise ROPITAL, 17, rue de Monchy breton, 62 130 Ostreville pour un montant HT de 68 939.86€
 - Pour le lot 3 : Menuiseries intérieures et extérieures : Nord Alu Menuiseries, 65 rue de Glasgow, 62 138 Douvrin pour un montant HT de 43 619.30€
 - Pour le lot 4 : Cloisons-Isolation- Plafonds-Façade extérieure : Merris, 65 rue de Glasgow, 62 138 Douvrin pour un montant HT de 53 312.28€
 - Pour le lot 5 : Carrelage-Faïence-Sols souples : Tendance carrelage, 65 Chemin de la Wissche, 59 670 Hardifort pour un montant HT de 15 367.67€
 - Pour le lot 7 : Plomberie-Sanitaires-Chauffage : Sarl Lampin, 6 rue d'Acq, 62 144 Haute Avesnes pour un montant HT de 32 627.29€
 - Pour le lot 8 : Peintures- Nettoyage intérieur : Entreprise Roger Decaux, Z.I. Fleming , 62 411 Béthune pour un montant HT de 11 321.20€

Pour les motifs suivants : offres économiquement les plus avantageuses et offres techniquement les plus qualifiées au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le *du marché qui fête SLOW*
ID : 062-216207472-20250908-2025_51-DE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du lot 6 : Electricité-VMC : suite à l'appel d'offres resté infructueux, des demandes de devis ont été effectuées et c'est l'entreprise Blot Electricité, P.A. de la Porte du Littoral, Rue Charles Lemaire, 62 500 Leulinghem qui a été retenue pour un montant HT de 39 089.30€.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08 septembre 2025

Le maire,

OLIVIER DEBAECKER



République française

Département du PAS DE CALAIS

Commune de Saint-Floris

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/09/2025

Nombre de membres	Vote		
Affiliés : 14	A l'unanimité : Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
Présents : 14			
Qui ont pris part au vote : 14			

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE de BETHUNE le 09/09/2025 et publication ou notification du : 09/09/2025

L'an 2025, le 04 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à l'ANCIENNE MEDIATHEQUE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEBAECKER OLIVIER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 août 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 août 2025.

Présents : Mmes BONNEL MELANIE, CHAVATTE CELINE, DELGERY ADELAÏDE, EVRARD LUDIVINE, MASSE CELINE ; MM : BAUV OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, MAZON CHRISTOPHE, WEILLAERT YVES MARIE.

A été nommé secrétaire : M. WEILLAERT YVES MARIE

102759 : PRISE EN CHARGE CLSH

M. le Maire rappelle que la commune prend en charge une partie de la participation financière des enfants résidents dans la commune au centre de loisirs sans hébergement de Saint-Venant.

Après plusieurs demandes et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- La participation partielle de la commune au centre de loisirs sans hébergement de Saint-Venant est également accordée aux enfants scolarisés dans l'école de la commune et dont les grands-parents sont domiciliés dans la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08 septembre 2025

Le maire,

OLIVIER DEBAECKER



République française

Département du PAS DE CALAIS

Commune de Saint-Floris

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/09/2025

Nombre de membres	Vote		
Afférents : 14	A l'unanimité : Four : 14	Contre : 0	Abstention : 0
Présents : 14			
Qui ont pris part au vote : 14			

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE de BETHUNE le 09/09/2025 et publication ou notification du : 09/09/2025

L'an 2025, le 04 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à l'ANCIENNE MEDIATHEQUE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEBAECKER OLIVIER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 août 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 août 2025.

Présents : Mmes BONNEL MELANIE, CHAVATTE CELINE, DELGERY ADELAÏDE, EVRARD LUDIVINE, MASSE CELINE ; MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, MAZON CHRISTOPHE, WEILLAERT YVES MARIE.

A été nommé secrétaire : M. WEILLAERT YVES MARIE

2025/53 : CONSIGNE VINTED GO

M. le Maire donne lecture du courriel reçu le 27 juin 2025 dans lequel la société Vinted sollicite l'accord du conseil municipal pour l'installation d'une consigne dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas donner une suite favorable à la demande de la société Vinted.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08 septembre 2025

Le maire,

OLIVIER DEBAECKER

